PRÉFECTURE DE LA SOMME
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

8 AVR. 2019

ARRIVÉE

elcimaï

Préfecture de la Somme
51 Rue de la république
80000 Amiens

A l'attention de M. le Préfet

Melun, 4 avril 2019

Objet : Projet de plateforme logistique à Saint-Sauveur (80) – Dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) en version mars 2019, suite au courrier de la DREAL du 14 novembre 2018
PJ : 4 exemplaires papiers du DDAE et 4 version informatiques
Réf. : G33568

Monsieur le Préfet,

Suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter réalisée le 30 juillet 2018 en Préfecture de la Somme pour le projet d'entrepôt logistique envisagé par Elcimaï Réalisations à :

ZAC des Bornes du temps II
80470 Saint-Sauveur

nous vous prions de recevoir le dossier du projet modifié (mars 2019). Ce dossier modifié fait suite au courrier de la DREAL du 14 novembre 2018, faisant acte des compléments à apporter au dossier.

Il est remis en :
- 4 exemplaires papiers,
- 4 versions électroniques,

incluant le courrier relatif au relevé des insufisances de la DREAL en date du 14 novembre 2018 et du courrier initial de dépôt du DDAE en juillet 2018 (en particulier relatif à la demande de dérogation non modifiée et pour la fourniture d'un plan à une échelle réduite).

Afin de répondre aux remarques formulées par la DREAL dans son courrier du 14 novembre 2018, le projet d'entrepôt logistique a été modifié avec les éléments suivants :

- Murs intercellulaires REI 240, au lieu de murs REI 120, renforçant la sécurité de l'entrepôt et limitant les effets dominos entre les cellules ;

elcimaï / RÉALISATIONS ◦
3, rue de la Brasserie Grüber 77000 Melun ◦ Tél. 01 64 10 47 20 ◦ Fax 01 64 10 47 29
e-mail : elcimai@elcimai.com ◦ www.elcimai.com
SAS au capital de 300 000 € ◦ RCS Melun B 444 204 374
Groupe Elcimaï SA au capital social de 989.870 € ◦ RCS Melun B 421 470 063

- Ajout d'un dispositif de refroidissement des murs REI 240 sur les sections non atteignables par les services externes d'intervention incendie et de secours, alimenté par une réserve d'eau stockée sur site, renforçant également la sécurité de l'entrepôt ;
- Ajout d'une rétention pour les liquides inflammables stockés dans la cellule S02 (cette rétention est déportée et implantée conformément aux prescriptions de l'AM du 16 juillet 2012 relatif aux stockages en récipients mobiles de liquides inflammables ;
- Modifications du réseau des poteaux incendie afin de respecter les distances de l'AM du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510 et mise en place des aires d'aspiration au droit des réserves en eau pour les besoins d'intervention en cas d'incendie par les services externes d'intervention de secours et d'incendie ; maillage et bouclage du réseau de 11 PI proposé ;
- Ajout des aires de mises en station des échelles au niveau des bâtiments accueillant des bureaux et les locaux sociaux ;
- Ajout d'un deuxième accès pour les secours ;
- Ajustement des emprises des bassins et noues afin de favoriser et optimiser l'infiltration des eaux pluviales.

Le DDAE a d'autre part été complété par une note hydraulique détaillée afin de répondre aux éléments du courrier du 14 novembre 2018 (justification des dimensionnements proposés), par la modification de l'ensemble des pièces constitutives du DDAE, et en particulier l'étude des dangers.

Concernant les 22 points d'observations, voici les éléments de réponse :

1. Détail du calcul du classement SEVESO

   Il est rappelé que le bâtiment logistique envisagé en blanc s'adresse à différents profils d'exploitants pour lesquels la nature précise des produits qui seront stockés n'est pas connue. Aussi, il n'est pas possible de fournir un détail des calculs à partir de données plus détaillées (type FDS). Il sera envisageable de transmettre ces données, une fois la commercialisation réalisée et le ou les exploitants identifiés.

2. Tableaux comparatifs des prescriptions des AM

   L'analyse des prescriptions des arrêtés ministériels du 11 avril 2017 et du 1er juin 2015 est jointe en annexe du DDAE.

3. Plan A0 figurant les moyens de lutte contre l'incendie

   Le plan ICPE 003 fournit les éléments de lutte contre l'incendie : identification des murs REI240 faisant l'objet d'un refroidissement en cas d'incendie d'une cellule, réseau PI, réserve en eau pour l'intervention des services externes incendie et de secours et aires d'aspiration, aires de mise en station des échelles, issues de secours.

4. MMR F9

   Des murs REI240 seront mis en place.

5. SDIS en tant que MMR

Le SDIS a été ôté des barrières de protection dans l'analyse détaillée des risques de l'étude des dangers.

6. Note de calcul relatif au dimensionnement du volume de rétention des eaux pluviales

La note hydraulique est jointe au DDAE (annexe).

7. Rétention des LI

Un bassin de rétention des LI (cellule S01) a été ajouté d'une capacité de 650 m^3. Le dimensionnement est proposé au sein de l'étude des dangers.

8. Plan masse des ouvrages

Le plan masse PC2b localise les ouvrages et réseaux de gestion des eaux. La note hydraulique de dimensionnement précise les éléments de principe associé.

9. Dimensionnement noues

La note hydraulique propose le dimensionnement des noues mises en place au sein du projet (voir annexe du DDAE).

10. Cheminement aval hydraulique

La note hydraulique est proposée en annexe du DDAE.

11. Convention de rejets EP/EU

Les EP seront infiltrées (pas de convention de rejet des EP). Les EU seront prises en charge par le gestionnaire du réseau. S'agissant d'eaux domestiques (eaux sanitaires), il n'y a pas besoin de convention.

12. Avis hydrogéologue agréé

La réponse de la DRAAF est jointe en annexe du DDAE (avis favorable).

13. Séparateur hydrocarbures

La note hydraulique précise le dimensionnement.

14. Abattement séparateur hydrocarbures

La note hydraulique précise les niveaux limites des rejets des EP voiries.

15. Cinétique

Nous avons justifié de la cinétique de l'incendie (20 à 40 minutes) au sein de l'étude des dangers qui permet au personnel d'évacuer le site ainsi qu'aux services externes d'intervention incendie et de secours de protéger les personnes à l'extérieur du site. En outre, les effets étudiés indiquent de faibles emprises susceptibles d'atteindre les personnes situées à l'extérieur des installations.

16. Analyse des risques

L'analyse des risques (grille APR) précise les évènements initiateurs et les phénomènes dangereux conduisant à un scénario majorant.

17. Palette 1510
Des murs REI240 ont été positionnés entre les cellules afin d'éviter l'effondrement de la structure et éviter les effets dominos.

18. MMR
L'analyse a été ajustée.

19. Probabilités
Les probabilités ont été recalculées afin de tenir compte des indice de confiance ; permettant en outre de réduire la probabilité associé aux scénarios incendie étudiés.

20. Effets toxiques à 10m et 30m
L'étude ANTEA a été mise à jour (jointe en annexe du DDAE) et l'étude des dangers complétée.

21. Position des aires de mise en station des moyens aériens et système de refroidissement
Le projet a été complété en positionnement les aires de mise en station des échelle au droit de chacune des cellules de stockage. En complément et afin de répondre à l'article 3.3.1 de l'AM du 11 avril 2017, un dispositif de refroidissement d'une partie des murs REI240 a été ajouté (voir éléments au sein de l'étude des dangers).

22. RNT étude des dangers
Le RNT a été modifié et simplifié. Toutefois, nous avons maintenu les références et méthodologie de l'étude des dangers portant sur des éléments techniques.

L'ensemble des pièces du DDAE a ainsi été modifié (annexes et plans compris). Le dossier d'annexes fournis comprend uniquement les annexes additives au DDAE initial et les documents mis à jour ou modifiés.

Nous restons à votre disposition concernant ce dossier pour vous apporter tous compléments jugés nécessaires à son instruction.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma très haute considération.

Jean-Pierre FRADIN
Directeur Général

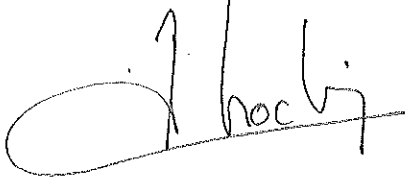

elcimaï

PAYS DU GRAND AMIENOIS
08 AVR. 2019
Service Application du Droit des sols

Service Urbanisme Réglementaire
Unité du Pays du Grand Amiénois
7 rue de la malmaison
80027 AMIENS BP 2720

A l'attention de Mme Ophélie SICARD

08 AVR. 2019
Direction de l'Urbanisme,
de l'Habitat et du Logement
Urbanisme Réglementaire

Melun, 5 avril 2019

Nos réf. : AVM-1202_L-CA-003-SPI/VRA
N° de PC/ 08071818P0005

MELUN

Siège Social
3 rue de la Brasserie Grüber
CS 50617
F – 77004 Melun Cedex
Tél. +33 (0)1 64 10 47 20
Fax +33 (0)1 64 87 84 11
eemelun@elcimai.com

LYON

L'Equalis – Bâtiment A
129 chemin du Moulin Carron
CS 40242
F – 69134 Ecully Cedex
Tél. +33 (0)4 72 53 22 22
Fax +33 (0)4 78 64 81 11
eelyon@elcimai.com

NANTES

7 rue du Roi Albert
44000 NANTES
Tél. +33 (0)2 51 93 51 48
Fax +33 (0)2 40 35 26 07
eenantes@elcimai.com

CHALLANS

2 rue Saint-François
85300 CHALLANS
Tél. +33 (0)2 51 93 11 85
Fax +33 (0)2 51 35 24 90

RENNES

4F rue du Lieutenant-Colonel Dubois
35000 RENNES
Tél. +33 (0)2 99 59 76 59
Fax +33 (0)2 99 59 19 81

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, 9 exemplaires des pièces complémentaires du Permis de Construire N°08071818P0005.

Vous en souhaitant bonne réception.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Stéphanie PICHOTIN
Architecte

COMMUNE DE ST SAUVEUR
SOMME

08 Avril 2019

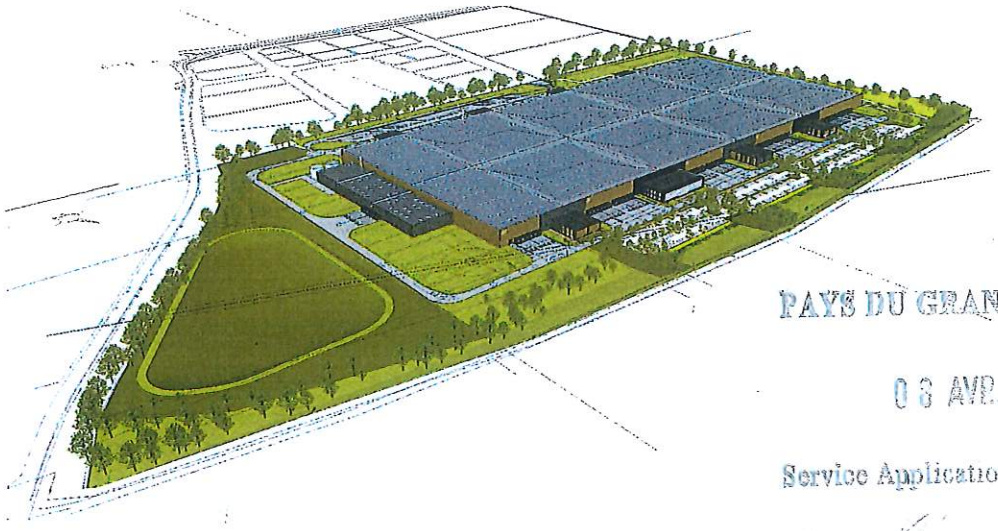

PAYS DU GRAND A
06 AVR. 20
Service Application D

Indice	Date	Modifications	Diffusion	Vérification
B	29/03/19	Modifications suivant remarques Mairie, DREAL et SDIS	JMIGN/EVA	SPI
A	03/08/19	Modifications suivant courrier mairie du 27/07/2018	EVA	SPI
0	13/07/18	PREMIERE DIFFUSION	EVA	SPI

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pièces complémentaires

ZAC des 2 Bornes du Temps 2

Construction d'un Entrepôt Logistique

80470 SAINT SAUVEUR

PC

elcimaï / ARCHITECTURE.
3 rue de la Brasserie Grüber – 77000 MELUN
Tél : 01.64.10.47.20 – Fax : 01.64.87.84.11
Email : eemelun@elcimai.com
SARL au capital de 8000 € - RCS Melun 351 003 322
Tableau régional de l'ordre des architectes n°554

elcimaï / RÉALISATIONS
3 rue de la Brasserie Grüber – CS 50617 –
77004 MELUN Cedex
Tél : 01.64.10.47.20 – Fax : 01.64.10.47.29

N° fichier : EE_Cartouches_C.dwg

N° du Plan	indice
PC	B

Echelle : -

N° dossier :	Format :	Resp. :
AVM-1202	A4	SPI

Ce document est la propriété d'Elcimaï et ne peut être reproduit sans son autorisation

COMMUNE DE ST SAUVEUR SOMME